



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4445^e séance

Vendredi 21 décembre 2001, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ouane	(Mali)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Chowdhury
	Chine	M. Chen Xu
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Corr
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Maurice	M. Gokool
	Norvège	M. Strømme
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani
	Tunisie	M. Mejdoub
	Ukraine	M. Kuchinsky

Ordre du jour

Clôture des débats sur les travaux du Conseil de sécurité pour le mois

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



La séance est ouverte à 15 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Clôture des débats sur les travaux du Conseil de sécurité pour le mois

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Cette séance de synthèse mensuelle est l'occasion pour les membres du Conseil de faire le bilan du mois écoulé, de passer en revue ce qu'ils ont fait et d'évoquer, peut-être, les résultats que le Conseil de sécurité aurait voulu atteindre. En instituant cette synthèse mensuelle, le Conseil s'est doté d'un outil qui lui permet de rationaliser et d'améliorer en permanence la façon dont il s'acquitte de la mission que lui a assigné la Charte des Nations Unies. Il lui appartient d'utiliser toutes les potentialités de cet outil.

J'invite maintenant les membres à procéder à un échange de vues interactif et constructif.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Je voudrais simplement faire une suggestion de procédure sur laquelle j'espère que tous nos collègues seront d'accord. Je pense que nous pourrions, par courtoisie, laisser les membres sortants du Conseil s'exprimer en premier, dans l'ordre alphabétique. Et si le Président est d'accord, après avoir entendu les membres sortants – à l'exception possible du Président, qui voudra peut-être intervenir en dernier – les autres délégations pourront indiquer de la main qu'elles souhaitent prendre la parole.

Le Président : Je crois comprendre que cette proposition a l'agrément des membres du Conseil.

Il en est ainsi décidé.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Excusez-moi, j'ai été un peu pris par surprise. Quoi qu'il en soit, nous sommes prêts à faire notre déclaration. Avant de faire des observations de fond, nous tenons à dire combien le Mali nous semble digne d'éloges pour la façon dont il a conduit les travaux du Conseil ce mois-ci. Vous avez, avec votre équipe, Monsieur le Président, travaillé avec acharnement et

compétence contre vents et marées. Je peux dire que vous avez fait honneur à vos amis, dont nous sommes.

Puisque nous faisons partie, comme l'a dit l'Ambassadeur Mahbubani, des membres sortants, j'espère que le Conseil voudra bien que nous étendions nos commentaires du mois écoulé aux deux dernières années.

Dans moins de 10 jours, nous passerons de ce siège du Conseil à un siège de pays non membre, dans la salle. Nous le ferons après deux années d'expériences exaltantes, intenses et gratifiantes : exaltantes, souvent, au plus fort de la crise; intenses, par l'intérêt viscéral que nous y avons apporté; et gratifiantes par les enseignements que nous en avons tirés.

Nous étions venus avec de grandes attentes. Le Bangladesh, État pluraliste dynamique de 130 millions d'habitants, était internationalement considéré comme l'une des plus grandes démocraties mondiales. Pays en développement, il était vu comme l'un de ceux dont la transformation était la plus profonde – avec son partenariat réussi entre la société civile et le Gouvernement dans le domaine crucial de la réduction de la pauvreté. Société prônant les vertus de la modération, le Bangladesh s'était fait connaître par son rôle positif et constructif sur la scène internationale, où il est d'ailleurs, désormais, le plus grand fournisseur de personnel de maintien de la paix. Terre de grande tradition intellectuelle, il était considéré comme une pépinière d'idées, telles que le microcrédit et les formes non traditionnelles d'éducation, qui lui ont permis d'atteindre des objectifs tels que l'émancipation des femmes.

Tout cela avait fait de nous, à maints égards, un exemple pour les autres pays issus d'environnements comparables. Jusque dans le cadre du mandat du Conseil, nous voulions partager notre expérience avec ceux qui pouvaient en profiter et propager notre conviction que la paix est cruciale pour le développement, que la retenue fait l'essentiel du courage, que la violence n'engendre que la violence et qu'il vaut mieux espérer que désespérer. Ce ne sont pas là des messages grandiloquents, mais des messages tout simples. Nous nous sommes considérés non comme des théoriciens de la première heure, mais simplement comme des fidèles, des porteurs de flambeau.

Au cours de ces deux années, nous avons connu des moments de frustration. Nous avons fait des

déclarations sachant que les belles paroles, seules, n'avaient jamais refait le monde. Nous avons voté sachant que cela aurait peu d'effet sur le reste du monde. Nous nous sommes joints aux autres pour envoyer des messages de fermeté, tout en sachant que personne ne les entendrait. Le bruit et la fureur des consultations officieuses, parfois, n'a abouti à rien et l'on nous a reproché implicitement de promettre ce que nous ne pouvons tenir.

Mais il y a eu aussi des périodes d'exaltation. Le système pour lequel nous travaillons a reçu le prix Nobel de la paix. Nous avons montré notre dévouement par nos longues heures de travail. Nos comités ont élaboré des rapports dignes d'éloges qui ont permis de faire avancer nos objectifs dans de nombreuses régions du monde.

Le Conseil de sécurité est le principal organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais il n'en a pas la responsabilité exclusive. Il doit développer une relation plus soutenue avec le reste des Membres de l'ONU, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, les organes, fonds et programmes de l'ONU, et les autres parties prenantes, dont les organisations non gouvernementales et l'intelligentsia. Des efforts ont été faits dans ce sens au cours des deux dernières années, mais beaucoup reste à faire.

Au sein du Conseil il y a certainement place pour un meilleur échange d'informations et d'analyses entre les deux catégories de membres. Certains des membres élus n'ont pas de mission résidente à l'intérieur ou à proximité de la plupart des zones de conflit. En dehors du Secrétariat, ils dépendent de sources indirectes d'information, dont les médias. Les membres permanents peuvent également répondre à ce besoin. Des efforts de ce type permettront de parvenir à une meilleure compréhension et une meilleure cohésion au sein du Conseil. C'est essentiel pour le renforcement de son efficacité. Les délibérations effectuées en consultations officieuses ne répondent pas à cet objectif. De fait, les consultations officieuses sont quasiment officielles.

Un échange plus complet d'informations et d'analyses entre le Conseil et le Secrétariat est aussi essentiel qu'approprié. Le Conseil peut explorer d'autres modalités. Le déjeuner de travail du Secrétaire général s'est avéré un outil utile pour procéder à un échange de vues avec lui. Ces sessions de « remue-

ménages » commencent à produire des résultats concrets.

Il est nécessaire de renforcer et d'élargir les relations entre le Conseil et les pays fournisseurs de contingents. Nous notons avec plaisir que l'attention s'est portée sur cette question. La résolution 1353 (2001) reconnaît qu'un partenariat efficace avec les pays fournisseurs de contingents est nécessaire. Les dispositions de cette résolution doivent être mises en oeuvre. Plus nous encouragerons ce partenariat et meilleures seront les chances de réussite de nos opérations de maintien de la paix.

Le Bangladesh souhaite contribuer à l'amélioration des méthodes de travail, des pratiques et de l'élaboration des documents du Conseil. Nous nous abstenons ici de rappeler ces contributions. Je voudrais juste mentionner un point en souffrance. Le Groupe d'amis, qui est un dispositif extrêmement utile, prête de plus en plus à controverse. Ma délégation souhaiterait qu'une relation beaucoup plus transparente s'établisse entre ces groupes et le Conseil. Même si ces groupes sont informels, leurs membres jouent parfois un rôle clef à ce titre, et, par conséquent, il serait utile que la composition du groupe soit rendue publique. Les échanges du Conseil avec eux doivent se faire dans un cadre plus institutionnel.

Il existe toujours un fossé entre les intentions et les réalisations du Conseil. Par exemple, le déploiement rapide est resté dans une large mesure au niveau conceptuel. Il est de l'intérêt du Conseil d'en faire une réalité. Sa mise en oeuvre permettrait de lui assurer une plus grande crédibilité. La capacité de l'Organisation des Nations Unies de réagir rapidement et de mettre en place des opérations de maintien de la paix demeure limitée. Ce point appelle notre attention.

Nous avons vu comment des États délinquants peuvent provoquer une instabilité généralisée. Le Conseil peut peut-être désigner les États en régression, les répartir en catégories et mettre au point une méthodologie d'alerte rapide. La surveillance des démonstrations ostensibles de force au niveau régional pourrait aider à faire prévaloir le calme. Nous nous souvenons tous du mot de Thucydide : « La guerre devint inévitable lorsque Athènes devint puissante et que cette situation provoqua l'inquiétude de Sparte ».

Nous ferions bien d'encourager la propagation de certaines valeurs dont le système des Nations Unies est le dépositaire. Parmi elles, il faut citer le rôle des

femmes dans la paix et la sécurité, qui est liée aussi à leur autonomisation. Nous pensons que l'intégration des sexes aux questions clefs d'intérêt collectif a un effet modérateur et stabilisateur. À cet égard, nous souhaiterions rappeler la déclaration de la conférence de presse présidentielle du 8 mars 2000, dont le Bangladesh a pris l'initiative. Nous préconisons aussi la pleine application de la résolution 1325 (2001) et demandons au Conseil de se pencher en permanence sur la question. Le Bangladesh attache une grande importance à la participation plus poussée des organisations de femmes au large éventail d'activités que représentent le maintien de la paix et la consolidation de la paix.

Le Bangladesh a eu le privilège de participer à l'élaboration de la résolution 1366 (2001), sur la prévention des conflits armés. Nous nous sommes appuyés sur l'initiative jamaïque et nous nous sommes inspirés de la présidence slovène. Les notions de suivi et de continuité sont vitales pour relier le passé au présent et aller de l'avant.

Le travail sur la prévention des conflits sera l'un de nos legs. Il restera cependant des points en souffrance dont ceux qui restent et ceux qui nous succéderont auront la charge, et nous leur transmettons nos meilleurs vœux de réussite. En ce qui me concerne personnellement, je chérirai à tout jamais le souvenir d'avoir été associé à vous tous ici, pour trop peu de temps, et je le regrette. Cette association continuera certainement sous une forme différente et en d'autres instances. Nous allons quitter le Conseil en étant fermement convaincus que le monde extérieur voit en ses membres 15 lieux d'espoir. Ces lieux peuvent parfois vaciller, mais continueront toujours de briller.

M. Mejdoub (Tunisie) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour l'excellente manière avec laquelle le Mali a conduit les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de décembre. Vous nous avez en effet proposé un programme de travail qui a pris en compte les intérêts variés de notre Conseil en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. La pertinence du thème que vous avez soumis à la discussion au Conseil est également à relever d'autant plus qu'il a permis à ma délégation d'affirmer encore une fois la nécessité pour le Conseil d'examiner autant que possible les situations de tensions et de conflits dans leur contexte régional et sous-régional et de faire en sorte qu'il y ait une plus grande interaction entre le conseil et les

acteurs sous-régionaux dans la recherche de solutions aux problèmes posés.

L'interdépendance des situations dans la région de l'Afrique de l'Ouest et le rôle joué par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et, notamment, par le Président Alpha Oumar Konaré illustrent bien la manière avec laquelle il faut procéder pour que le Conseil soit effectivement à l'écoute des mécanismes sous-régionaux dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Cette séance de récapitulation donne également à ma délégation l'occasion de livrer quelques impressions préliminaires suite à notre passage au Conseil. Il ne s'agit pas pour nous de dresser un bilan ou de procéder à une quelconque évaluation du travail du Conseil pendant les deux dernières années. Nous tenons tout simplement à dire combien est enrichissant le chemin que nos délégations ont fait ensemble et avec tous les autres membres du Conseil depuis janvier 2000.

Il est réconfortant de constater que les conflits en Afrique ont été traités par le Conseil et qu'un effort soutenu et sincère a constamment été fourni par tous les membres pour alléger autant que possible le continent de ses maux politiques, économiques et sociaux. Il est cependant important que l'engagement du Conseil vis-à-vis de l'Afrique soit encore plus prononcé et plus soutenu. Il serait peut-être pertinent que le Conseil procède de temps en temps à une évaluation de sa propre action à l'égard des conflits africains qui perdurent ou qui se compliquent à l'instar de ceux dans la région des Grands Lacs, en Angola, en Sierra Leone, au Libéria et, bien sûr, en Somalie, afin de poser les vraies problématiques et d'explorer de nouvelles voies qui pourraient s'avérer plus porteuses pour la solution de ces conflits.

Si le Conseil était parfois prompt et efficace dans la gestion de certains conflits ou tensions, il n'en est malheureusement pas le cas pour de nombreuses situations dont l'urgence impose en fait une attention particulière et un engagement ferme et résolu de tous les États membres du Conseil. La conviction pour ma délégation que le concept de paix et de sécurité internationales est indivisible et doit être applicable à toutes les situations de crise, sans distinction ou dosage, ne laisse aucun doute quant à la nécessaire obligation pour le Conseil de traiter équitablement et avec la même célérité tout ce qui est à même de

menacer la paix et la sécurité dans le monde et de contrevenir à la légitimité internationale, aux fondements du droit international et aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies.

Je voudrais m'arrêter un moment sur la situation au Moyen-Orient et en particulier sur la question palestinienne, à laquelle la Tunisie accorde le plus grand intérêt, à titre national mais aussi en tant que pays représentant le monde arabe au sein du Conseil de sécurité durant son mandat. À ce propos, je voudrais réaffirmer que mon pays reste fermement convaincu que le Conseil de sécurité a une compétence pleine et entière en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans la région. La situation dans les territoires palestiniens occupés entre parfaitement dans le cadre des prérogatives du Conseil, car c'est une situation d'occupation doublée d'atteintes graves et systématiques au droit international et au droit international humanitaire.

Aujourd'hui, nous nous devons de constater que le Conseil de sécurité n'a pas pu jouer ce rôle qui est le sien au cours de ces dernières années, et notamment durant les 15 mois écoulés qui ont été caractérisés par une escalade continue, sans que le Conseil puisse agir, à l'exception, bien sûr, de l'adoption de la résolution 1322 (2000) en octobre 2000. Le rôle du Conseil n'est pas exclusif ni contradictoire avec le rôle joué par les autres acteurs internationaux, que nous encourageons à persévérer. Bien au contraire, il en est complémentaire. Le Conseil, qui est l'ultime garant de la paix et de la sécurité internationales, doit s'impliquer de manière plus directe et plus urgente dans la situation au Moyen-Orient. C'est une région dont nous connaissons la sensibilité particulière et où le peuple palestinien et l'opinion publique arabe, bien que frustrés, ne désespèrent pas de pouvoir, un jour, reléguer au rang de souvenir du passé une certaine volonté d'associer les Nations Unies à la pratique de la politique des deux poids, deux mesures.

Nous croyons fermement que le Conseil peut également définir des critères unifiés et une politique harmonisée en ce qui concerne l'imposition des régimes de sanctions. La résolution 1382 (2001), nous l'espérons, permettra la clarification de nombreuses zones d'ombre dans la résolution 1284 (1999) et facilitera ainsi une percée vers le déblocage de la situation en Iraq. Cela permettra la levée des sanctions qui continuent d'affecter la population civile

iraquienne et ouvrira la voie au règlement des questions en suspens, notamment d'ordre humanitaire.

La question des sanctions d'une manière générale a constamment constitué un centre d'intérêt, mais fait également l'objet de controverses au sein même du Conseil. C'est en fait une lourde responsabilité internationale que d'imposer des sanctions. C'est pour cette raison que nous avons toujours estimé nécessaire de prévoir un mécanisme transparent pour le suivi des effets calculés mais également collatéraux de tout régime de sanctions pour que cet instrument ne soit pas perçu comme étant exclusivement punitif. Il faut savoir en quelque sorte desserrer à temps les sanctions à mesure que l'État ou la partie ciblées s'acquittent de leurs obligations en vertu des résolutions du Conseil les concernant. C'était le cas vis-à-vis de l'Éthiopie, de l'Érythrée et du Soudan, et cela doit également être le cas de l'Iraq et de la Libye.

Nous n'avons pas encore pu parvenir à un consensus sur le document devant être adopté à l'issue des longues discussions du Groupe de travail du Conseil sur les sanctions. Nous croyons cependant que l'exercice mérite d'être poursuivi.

De nombreuses améliorations ont caractérisé les méthodes de travail du Conseil de sécurité. C'est un processus évolutif qui doit bénéficier non seulement de l'attention des États non membres du Conseil qui souhaiteraient voir cet organe plus perméable à leurs doléances notamment en matière de transparence, d'interaction et d'ouverture, mais surtout des États membres du Conseil, les élus au même titre que les permanents qui sont les plus à même de pouvoir transformer de l'intérieur les pratiques du Conseil.

Point n'est besoin de souligner dans ce contexte que plus l'interaction entre les membres du Conseil est importante, plus efficace sera le rendement du Conseil. Pour ce faire, la transparence, qui fait parfois défaut à l'intérieur même du Conseil, doit impérativement caractériser les relations entre membres permanents et membres non permanents. Il y va, bien entendu, de la crédibilité et de l'efficacité du Conseil lui-même. Mais, nécessaire et urgente demeure la réforme du Conseil entreprise en 1993 mais restée encore dans les limbes. Nous devons, à l'intérieur et à l'extérieur de cet organe, relancer la réflexion et pourquoi pas, d'ici 2003 – après 10 ans de dur labeur – parvenir à un consensus.

Le système est vieux de 55 ans et n'a pas connu de changement depuis la fin de la Deuxième Guerre

mondiale. Aucun système international n'a résisté à autant de tourments ces 30, 20, 10 dernières années. Il ne faut pas que ce soit des circonstances graves qui nous amènent à subir une mutation qui nous serait alors imposée. Pour faire revivre l'esprit de Hammarskjöld, pour renforcer et faire prévaloir la foi de Kofi Annan, il faut accomplir la réforme du Conseil de sécurité.

De nombreuses délégations autour de cette table ont initié, à l'occasion de leur présidence du Conseil, des débats thématiques ayant permis d'échanger des vues et d'élargir le champ d'application du concept de paix et de sécurité internationales. Les questions de la prévention, des réfugiés, des civils, des enfants et des femmes en temps de conflits, ainsi que la stratégie de sortie, sont autant de thèmes débattus avec intérêt. La Tunisie a proposé le thème de la consolidation de la paix dans ses dimensions politiques, sociales et économiques, et la nécessité absolue pour la communauté internationale de s'attaquer aux causes profondes des conflits, à l'instar de la pauvreté. Le brain storming sur ces différents thèmes doit servir pour le Conseil de référentiel dans ses approches vis-à-vis des questions qu'il examine. Le fait que de nombreux pays non membres du Conseil prennent part à cette réflexion exhaustive constitue un plus dont le Conseil doit tirer amplement profit.

Ce sont là quelques réflexions préliminaires sur certains aspects que nous avons voulu faire ressortir au cours de cette session de récapitulation des travaux. Bien évidemment la Tunisie restera active et impliquée avec force, ferveur et abnégation au service des causes justes.

Ma délégation se doit de s'acquitter également de l'heureux devoir de remercier tous les membres du Conseil pour leur aide, leur compréhension et leur esprit de camaraderie et de compagnons de travail pendant les 24 derniers mois. Elle espère également avoir rempli son devoir de représenter dignement l'Afrique et le monde arabe tout au long de son mandat.

M. Kuchinsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : Ma délégation arrive au terme de son mandat au sein du Conseil de sécurité. En fait, ces deux années ont été remplies de dur labeur. Il y a eu des moments de bonheur, de frustration, de succès et d'échec. Ces deux années se sont avérées plus passionnantes et plus intéressantes que je n'aurais pu l'imaginer.

Incidemment, l'un de nos jeunes diplomates qui est venu travailler à la Mission récemment a dit, après plusieurs mois au Conseil, que cette période équivalait à plusieurs années d'activité diplomatique. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Pour moi, ces deux années passées au Conseil constituent la meilleure partie de ma carrière de diplomate longue de trois décennies. Je suis fier de ces années et je vais garder un excellent souvenir de cette expérience tout au long de ma vie.

Notre vie au Conseil a été remplie d'événements importants et fascinants. Parfois, c'était un peu trop, mais je crois que c'est sans doute ainsi que le Conseil fonctionne.

Le monde où nous vivons nous confie des tâches de plus en plus nombreuses. Le Conseil doit être prêt à répondre à ces faits nouveaux importants. Nous ne devons pas regretter le fait que le Conseil tente de faire tout son possible et continue de jouer un rôle dans le règlement des conflits chaque fois que cela s'avère nécessaire ou possible. Parfois, il réussit dans ses tâches, quoique pas aussi souvent que nous le souhaiterions.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous mes collègues dont le travail et l'expérience ont fourni un excellent exemple à suivre pour l'avenir. Pour ma délégation, ces deux années ont été un véritable défilé de personnalités distinguées et éminentes que nous admirons sincèrement. Les membres du Conseil ont aidé ma délégation à acquérir une expérience précieuse, en fait inestimable, qui nous servira dans nos futurs travaux.

Au fait, je tiens à souligner que cela ne signifie pas que nous allons purement et simplement quitter le Conseil. Je suis très heureux de dire que nous prévoyons de suivre de très près les activités du Conseil, uniquement pour nous assurer qu'il fait ce qu'il faut comme il faut.

À ce stade, je voudrais rappeler qu'avant d'être élus au Conseil de sécurité, mais aussi à sa première séance publique le 10 décembre 2000, nous nous étions engagés à apporter une contribution notable et significative aux travaux du Conseil, à nous acquitter de cette mission importante dans un esprit d'ouverture et de coopération, tout en maintenant un dialogue ouvert et constructif avec tous les États Membres de l'ONU.

Situés au carrefour du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest, nous avons voulu introduire la vision de l'Ukraine dans les travaux du Conseil. Je ne crois pas que nous ayons réussi à accomplir tout ce que nous avons voulu ou compté faire, mais nous avons essayé, en toute sincérité, d'être à la hauteur de ces engagements et d'apporter ici et de partager avec les membres ce que nous avons de mieux. Les délégations aiment à reprocher beaucoup de choses au Conseil, et à maintes reprises. Ma délégation elle-même l'a fait parfois. Et quelquefois, ces critiques sont justifiées. Il va sans dire que pour ce qui est de la réforme, des méthodes de travail et de la transparence, il reste encore beaucoup à améliorer, en dépit de tout ce que nous avons réalisé. Il existe encore également de nombreuses causes d'insatisfaction dans de nombreux domaines. À dire vrai toutefois, ayant vu de l'intérieur les travaux du Conseil, je suis parfois étonné que nous trouvions encore le temps, avec un calendrier si chargé, de prendre des initiatives pour améliorer les méthodes de travail – qui peuvent être améliorées – et redorer le blason du Conseil auprès de l'ensemble des Membres de l'ONU.

Toutes les petites choses qui passent très souvent inaperçues aux yeux du grand public contribuent en fait grandement à faire du Conseil un organe qui cherche à obtenir des résultats et qui prend des décisions non seulement au nom des États Membres de l'Organisation mais pour eux. Nous n'en avons probablement pas assez fait dans ce domaine, mais il faut que ce qui a été fait soit reconnu. Il faut reconnaître que la réforme du Conseil de sécurité dont nous discutons depuis longtemps est effectivement en train de se faire au Conseil, sous nos yeux, grâce aux efforts des membres du Conseil. Les États Membres de l'ONU sont désormais mieux informés de ce qui se passe au Conseil. Ils ont plus de possibilités de participer aux délibérations du Conseil et sont plus à même d'en influencer les décisions – pas toutes bien sûr. Il y a cinq ans de cela, on aurait seulement pu rêver d'avoir des renseignements frais sur les délibérations du Conseil en consultations officielles sur les sites Web des présidents, pratiquement tous les jours. Avec chaque mois qui passe, nous transférons de plus en plus d'exposés faits par le Secrétariat sur divers sujets de la salle de consultations à cette salle. Et grâce au nouveau format de discussions avec les pays fournisseurs de contingents, ces derniers ont davantage d'influence sur les décisions futures qui les touchent directement.

Cependant, je voudrais noter que dans ce domaine précis, nous ne sommes qu'au début de notre périple. Une grande partie de ce qui a été accompli l'a été grâce à la persévérance et aux modes de pensée novateurs de tous les membres du Conseil, en particulier les nouveaux membres qui, comme du sang neuf, sont arrivés dans cet organe avec des idées neuves, une énergie nouvelle et le désir de laisser leur marque sur les travaux du Conseil. Ils continueront à le faire, j'en suis sûr. Quels que soient les membres qui seront élus, ce processus de changement se poursuivra, sans quoi le Conseil risque de perdre l'équilibre qui lui est nécessaire. Le déplacement continu du pouvoir politique au sein de la famille des Nations Unies vers le Conseil de sécurité doit être contrebalancé en accroissant l'ouverture de cet organe ainsi que son caractère démocratique et sa réceptivité aux attentes des États Membres de l'ONU.

Je voudrais répéter que je crois que l'on reconnaît de plus en plus, notamment au sein du Conseil de sécurité, qu'en fait, les réformes sont vraiment indispensables si le Conseil veut se conformer aux impératifs de l'heure. Je crois que les membres permanents ressentent la pression. Le fait qu'ils aient demandé des changements dans les travaux du Conseil – je ne veux pas ici faire de références spécifiques, mais tout le monde sait de quoi je parle – est éloquent.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter d'avoir mené à bien votre présidence. Je vous remercie également pour l'efficacité et le professionnalisme avec lesquels vous vous êtes acquitté de votre tâche présidentielle, ce qui a grandement facilité le travail du Conseil en décembre et a contribué à l'examen constructif des questions inscrites à l'ordre du jour dudit organe.

Sous la présidence du Mali, ce mois a véritablement été le « mois de l'Afrique ». Le Conseil a pris note de ce qui avait été fait et de ce qui reste à faire en prenant un certain nombre de décisions importantes sur la Sierra Leone, la République démocratique du Congo et l'Afrique de l'Ouest. Nous saluons les initiatives entreprises par le Mali ce mois-ci et durant tout son mandat au Conseil de sécurité pour rapprocher le Conseil du continent africain et de ses problèmes, afin que le Conseil puisse répondre de manière adéquate aux défis qui relèvent de sa responsabilité conformément à la Charte des Nations Unies.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Ukraine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier au nom de ma délégation de la façon excellente dont vous avez dirigé nos travaux au cours du mois de décembre. Bien que ce mois ait été court, nous avons certainement pu en faire beaucoup. Nous nous souviendrons du débat public que nous avons eu le 18 décembre sur l'Afrique de l'Ouest, débat qui a effectivement évoqué toutes les questions relatives à l'Afrique de l'Ouest dont nous avons traité au cours des deux dernières années. Nous avons également eu un débat public extrêmement utile sur le rapport du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, qui a beaucoup aidé à développer les questions liées à l'exploitation illégale des ressources naturelles, une question qui concerne aussi d'autres situations de conflit en Afrique.

Je souhaite aussi vraiment vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir permis d'utiliser cette séance de clôture comme une occasion pour dresser un bref bilan de notre mandat de deux ans, qui a commencé le 1er janvier 2000. Nous partageons avec les orateurs précédents – le Bangladesh, la Tunisie, l'Ukraine et vous-même – le fait qu'au cours des deux dernières années, nous avons vu un Conseil de sécurité extrêmement militant. Ceci a été dû en partie à la prolifération des situations de conflit dans le monde, mais aussi au fait que le Conseil a senti la nécessité de traiter des questions qui sont les causes et les conséquences directes des conflits.

En nous retournant sur les deux dernières années, nous avons noté qu'en 2000, le Conseil a adopté quelque 50 résolutions et 40 déclarations du Président au cours de plus de 160 séances officielles et 120 consultations plénières. À la fin novembre 2001, le Conseil avait adopté 48 résolutions et publié 37 déclarations du Président et nous avons eu quasiment 200 séances officielles et plus de 170 consultations plénières. Comme nos collègues du Conseil le savent, ces statistiques fournissent juste une indication de la charge de travail du Conseil, car beaucoup de travail est effectué au sein des groupes d'experts, des comités des sanctions, des groupes de travail et des réunions officieuses et des consultations de coulisses.

Je pourrais noter que si la prolifération des séances officielles est due à l'augmentation considérable de la charge de travail du Conseil, beaucoup de nos séances publiques sont dues dans une large mesure aux efforts des membres du Conseil, en particulier les membres élus, visant à promouvoir l'ouverture et la transparence des activités du Conseil.

Au cours des deux dernières années, la Jamaïque, avec nos collègues au Conseil, a proposé des manières d'augmenter et d'améliorer la transparence des travaux. On a connu un taux de réussite considérable à cet égard. Je souhaite par conséquent répéter le défi que nous avons lancé à la séance de clôture de notre présidence, le mois dernier, selon lequel le Conseil devrait continuer de chercher des façons d'améliorer la transparence de ses travaux et continuer d'impliquer les non-membres du Conseil plus étroitement et d'une manière significative.

Nous souhaitons exprimer notre appréciation pour la volonté que tous les membres du Conseil ont manifestée de faire preuve de souplesse dans le recours à la formule Arria et aux séances privées, y compris celles avec les pays qui fournissent des contingents. Ceci a certainement apporté une autre dimension aux activités du Conseil.

Avant de rejoindre le Conseil, notre délégation s'était préparée à cette tâche, mais nous n'aurions pas pu anticiper avec un tant soit peu de précision la complexité et l'insolubilité de beaucoup des situations de conflit dont le Conseil est saisi. Nous n'aurions pas non plus été capables de prévoir les nombreuses difficultés auxquelles on fait face lorsqu'on essaie d'apporter la paix et, par là, une fin aux souffrances humaines entraînées par ces conflits. Nous avons saisi chaque occasion pour concentrer l'attention du Conseil sur les souffrances humanitaires directement provoquées par de nombreuses situations de conflit pour les populations civiles, surtout les plus vulnérables : les femmes et les enfants. Nous avons encouragé la justice pour ceux qui sont privés de leurs droits humains fondamentaux. Nous avons mis l'accent sur la prévention des conflits, la consolidation de la paix après les conflits et la réforme des relations entre le Conseil et les pays qui fournissent des contingents.

Les réalités crues de l'inhumanité de l'homme vis-à-vis de ses semblables et l'injustice imposée aux peuples dévastés par la guerre sont devenues plus évidentes pour nous lorsque nous avons traité des

nombreuses questions dont le Conseil est saisi. Les connaissances supplémentaires que nous avons acquises par notre implication directe ont servi à renforcer notre détermination de mettre à profit notre courte présence au Conseil pour chercher à provoquer des changements dans la façon dont il aborde beaucoup de ces situations de conflit. Nous en sommes arrivés à la conclusion que même des petits pays comme la Jamaïque pouvaient jouer et jouent un rôle significatif au Conseil de sécurité.

Beaucoup des problèmes que le Conseil de sécurité a affrontés au cours des deux dernières années existaient avant que nous rejoignons cet organe et certains sont aussi vieux que l'ONU elle-même. Au moment où nous quittons le Conseil, nous pouvons réfléchir aux progrès accomplis sur un certain nombre de ces questions et insister pour qu'on fasse de nouveaux efforts pour résoudre celles sur lesquelles on n'a guère progressé.

Vu le temps limité dont nous disposons, je souhaite me pencher uniquement sur quelques questions.

Lorsque la Jamaïque est arrivée au Conseil, nous avons l'intention d'attirer l'attention sur les nombreuses situations de conflit en Afrique parce que nous pensions que le Conseil n'accordait pas assez d'attention à l'Afrique. Nous avons trouvé chez plusieurs de nos collègues une volonté de traiter des questions africaines et d'y répondre activement en essayant de contribuer à instaurer la paix dans les régions de ce continent.

S'il reste toujours de nombreuses situations de conflits, nous avons vu au cours des deux dernières années une évolution des efforts concentrés. Nous avons vu les Africains contribuer à résoudre leurs propres problèmes. Nous avons vu un appui accru aux initiatives régionales et sous-régionales en Afrique, surtout pour traiter de la situation en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs, y compris au Burundi, en Sierra Leone et dans la région de l'Union du fleuve Mano en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'en Éthiopie et en Érythrée. Même si beaucoup d'aspects de ces questions restent non résolus, nous pouvons quitter le Conseil avec le sentiment qu'il existe une ferme volonté d'appuyer activement les processus de paix dans ces différentes régions et ailleurs.

Pour ne citer que quelques exemples, en janvier de l'an dernier, la situation en République démocratique du Congo était loin d'être encourageante. En dépit du fait qu'il existait un accord de cessez-le-feu, qui demandait une force d'observation de l'ONU, les conditions sur le terrain, y compris la position du Gouvernement hôte, en rendaient le déploiement impossible. Aujourd'hui, la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo a pleinement accompli la phase II de son mandat et est en train d'accomplir la phase III. Les parties au conflit sont engagées dans un dialogue qui vise à obtenir une paix durable.

Un Gouvernement intérimaire a été mis en place au Burundi le 1er novembre, et il y a presque 40 000 anciens combattants en Sierra Leone qui participent au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Il y a un an, l'ensemble du processus de paix en Sierra Leone était menacé de s'écrouler totalement. Aujourd'hui, le cessez-le-feu entre l'Éthiopie et l'Érythrée tient bon. Un domaine dans lequel nous regrettons que peu de progrès aient été accomplis est celui du Sahara occidental. Nous espérons vraiment que les conditions seront réunies pour permettre à cette question qui dure depuis longtemps d'être résolue.

En Europe et en Asie, nous avons aussi vu des progrès importants dans la région des Balkans dans son ensemble. Des élections ont été organisées avec succès au Kosovo aux niveaux municipal et provincial. Le mandat de l'ONU en Bosnie-Herzégovine se terminera avec succès avant la fin de 2002. Le Timor oriental, une nation minée par de graves violences en août 1999, accédera à l'indépendance en mai de l'an prochain. Toutefois, les situations de conflit au Moyen-Orient demeurent non résolues et le Conseil de sécurité n'a pas été capable d'apporter la moindre contribution durable à la recherche de la paix entre les Israéliens et les Palestiniens. En outre, les questions non résolues avec l'Iraq continuent de constituer un danger pour la paix et la sécurité de la région et de la communauté internationale.

Mais nous avons également mis l'accent sur les débats thématiques que le Conseil a tenus et nous pensons que le moment est venu pour nous de sérieusement rationaliser les résultats de ces débats thématiques, débats qui portent par exemple sur les enfants et les conflits armés, les femmes et la paix et la sécurité, la sûreté et la sécurité du personnel

humanitaire, la prévention des conflits, les sanctions, les aspects humanitaires des conflits, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion. Le Conseil dispose maintenant d'un important dossier dont il se doit s'assurer qu'il est pris en compte dans les rapports du Secrétariat et dans les résolutions adoptées par le Conseil sur des situations précises.

Il y a eu quelques progrès, dont le plus récent a été l'adoption des résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité et sur les enfants et les conflits armés. Nous avons commencé à voir certains de ces progrès apparaître dans les rapports qui sont faits mensuellement sur diverses situations de conflit. Mais il y a encore beaucoup à faire.

Nous tenons également à souligner le rôle croissant de la société civile, des groupes de femmes et d'autres organisations qui ont beaucoup contribué au rétablissement de la paix, au règlement des conflits et à la consolidation de la paix. Il est important que le Conseil cherche à établir des contacts plus étroits avec ces organisations et cherche à s'assurer que nos travaux tiennent compte de leur contribution.

Je me limiterai à quelques autres observations. En ce qui concerne l'Afghanistan, l'ONU entame à présent une nouvelle phase. La crise qui se fait jour a renforcé deux points essentiels, à savoir que si la communauté internationale est unie dans sa détermination, elle pourra débarrasser le monde du fléau qu'est le terrorisme. Nous tenons également à souligner le rôle décisif et déterminant que l'ONU doit jouer pour servir la cause de la paix et de la sécurité en Afghanistan.

Je voudrais faire une brève remarque sur les relations avec les pays qui fournissent des contingents. Pendant que la Jamaïque était membre du Conseil de sécurité, nous avons souligné la nécessité d'une collaboration plus étroite entre le Conseil, les troupes qui fournissent des contingents et le Secrétariat. Tout au long de cette période nous avons eu des discussions intensives par l'intermédiaire du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, dans le but de faciliter cette collaboration. Lorsque nous quitterons le Conseil nous continuerons à faire campagne en faveur de ces objectifs et nous estimons que le succès de la réforme des opérations de maintien de la paix de l'ONU dépend dans une large mesure de ces facteurs.

Alors que nous nous apprêtons à quitter le Conseil de sécurité, nous restons déçus de constater

que l'on n'a pas accordé suffisamment d'attention à la consolidation de la paix. Bien que nous sachions bien que cette question ne relève pas exclusivement du Conseil de sécurité, nous pensons qu'il faut mettre en place un mécanisme efficace de coopération entre tous les organes du système des Nations Unies – l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social pour assurer un passage efficace du maintien de la paix à la consolidation de la paix.

Pour terminer, je voudrais de nouveau, comme je l'ai fait à la fin du mois de novembre, exprimer tous nos remerciements pour la coopération que nous avons reçue de la part de tous les membres du Conseil. Sans leur coopération et leur collaboration, les travaux du Conseil au cours de ces deux dernières années n'auraient pas pu parvenir au degré d'efficacité qu'ils ont atteint ces derniers temps. Je tiens également à dire que, en tant que membre élu, la Jamaïque a toujours soutenu que nous devrions chercher au Conseil à prendre en considération les points de vue des membres de l'ONU qui sont en dehors du Conseil. La Jamaïque, pour sa part, n'a pas d'intérêt direct dans aucune des situations de conflit dont le Conseil est saisi. Nous avons donc essayé d'adopter une démarche de principe et objective; nous espérons que cette démarche a reçu l'approbation des autres membres du Conseil.

Le Président : Je remercie la représentante de la Jamaïque des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

M. Strømme (Norvège) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de la façon dont vous avez dirigé les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de décembre. Je saisis également cette occasion pour exprimer la reconnaissance de ma délégation pour le professionnalisme dont vos collaborateurs et vous-même avez fait preuve pendant cette année où nous avons siégé ensemble au Conseil. Je voudrais également faire mes adieux aux autres membres sortants du Conseil – le Bangladesh, la Jamaïque, la Tunisie et l'Ukraine en leur disant « Merci infiniment; vous allez nous manquer ».

Nous nous sommes félicités de l'importance qui a été accordée aux questions africaines en décembre et de la tenue de débats et de réunions d'information sur la République démocratique du Congo, l'Afrique de l'Ouest et l'Angola. Nous nous sommes également réjouis des procédures qui ont été appliquées à ces

occasions : on a en effet tenu dûment compte des points de vue exprimés par les non-membres avant d'adopter les décisions importantes. En particulier, la déclaration du Président concernant la République démocratique du Congo (S/PRST/2001/39) et la prorogation du mandat du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo montrent que nous avons des chances de bénéficier de contributions très importantes si nous ne prenons pas de décisions à la hâte sans écouter comme il se doit les parties concernées et l'ensemble des Membres de l'ONU.

En fait, l'un des objectifs principaux des séances publiques est d'assurer la transparence et l'interactivité. Nous recommandons donc qu'il soit mis fin à l'époque où le Conseil adoptait des décisions lors de débats publics sans se laisser véritablement le temps de réfléchir aux contributions faites lors de ces réunions. Nous nous félicitons de la direction que vous avez apportée à cet égard, Monsieur le Président.

Enfin, encore une fois je voudrais indiquer que la Norvège considère que les interventions courtes contribuent à des pratiques factuelles et interactives au sein du Conseil.

Le Président : Je remercie le représentant de la Norvège des paroles aimables qu'il a eues pour ma délégation et les autres qui quittent le Conseil.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président je voudrais vous remercier de votre décision d'inclure cette session de récapitulation dans le programme de travail de ce mois de décembre, d'autant qu'il s'agit d'un mois au cours duquel les délégations doivent s'occuper de tant de choses en rapport avec la saison.

J'ai écouté avec attention les déclarations très intéressantes de mes collègues qui ont présenté un bilan très utile de leurs activités au sein du Conseil et qui nous ont dit comment ils ont considéré le Conseil au cours de ces deux dernières années. Je voudrais les remercier de cet effort consenti pendant les derniers jours de leur présence au Conseil et également de leur coopération avec toutes les délégations et en particulier avec la délégation colombienne et les remercier de l'amitié qui nous a été offerte par nos collègues de toutes les autres délégations.

La Colombie continue d'accorder une grande importance aux séances de ce type. Nous sommes

convaincus que ces séances sont extrêmement utiles et bénéfiques, surtout lorsqu'elles se tiennent en public car elles permettent aux pays membres du Conseil de réfléchir à l'essentiel de ce sur quoi nos débats ont porté au cours du mois et de voir comment nous pourrions améliorer nos méthodes de travail. En outre, ces séances permettent aux non-membres d'apprendre avec plus de détails et de transparence comment le Conseil de sécurité travaille. Nous exprimons cette conviction parce que lors de la séance de récapitulation qui s'est tenue le mois dernier, certains membres ont fait part de leur inquiétude quant à l'utilité de ces séances, compte tenu de la faible participation des non-membres à ces séances – ce qui, je dois le dire, est à nouveau le cas aujourd'hui.

Néanmoins, nous devons prendre deux choses en compte. La première est qu'il n'est pas aisé pour de nombreuses délégations, particulièrement les petites, de suivre les questions de maintien de la paix et de la sécurité tout en répondant dans le même temps à un ordre du jour plus large, celui de l'Assemblée. Pour cette raison, il est important que nous tentions de rendre l'atmosphère de ce type de séances publiques plus plaisante et attirante. Deuxièmement, il serait peut-être nécessaire d'utiliser des documents ou des textes d'instructions qui permettraient de mieux orienter les débats et d'en parler plus autour de nous. Je pense, par exemple, que la séance d'aujourd'hui n'a pas pu être annoncée comme il se doit car le calendrier a été changé au dernier moment. Peut-être cela explique-t-il la participation peu élevée des membres. En conséquence, il convient que nous pensions plus à notre devoir d'accroître les interactions entre nous – et non pas de les diminuer – car cela permettrait une participation interactive accrue des non-membres du Conseil à ce type de séances.

S'agissant des travaux du mois, nous tenons à souligner la compétence avec laquelle nous avons abordé, en à peine deux semaines, deux situations actuelles de crises très graves – l'Afghanistan et le Moyen-Orient – et nous avons également été informés d'autres conflits à l'ordre du jour du Conseil, notamment les conflits en Afrique. Comme nous ne comptons pas nous attarder en cette séance de synthèse sur les points que nous avons traités, je vais me limiter à trois commentaires.

Premièrement, s'agissant de la situation en Afghanistan, ma délégation estime qu'avec l'adoption de la résolution d'hier, nous avons trouvé une formule

novatrice pour répondre à une situation complexe qui combine des menaces à la paix et à la sécurité internationales à des tensions régionales et une situation humanitaire grave. Le Conseil a agi de manière opportune en autorisant un déploiement de forces qui ont été intégrées grâce à la décision et la générosité d'un groupe d'États.

Deuxièmement, eu égard au Moyen-Orient, il est évident que le Conseil a laissé passer une nouvelle chance d'influencer une situation qui exige une attention urgente. De par le monde, de nombreux citoyens ne comprennent pas pourquoi cet organe ne parvient pas à réagir au moment où sa présence est indispensable. Nous connaissons les réalités politiques et les divergences de vues et savons que certaines convictions poussent certains membres du Conseil à agir d'une certaine manière. Mais je dois dire que tous les membres ont toujours partagé, et continueront de partager, le désir de voir la paix régner au Moyen-Orient. C'est la raison pour laquelle j'espère que l'année prochaine, il sera possible de parler la même langue, une langue commune qui nous permettra d'exprimer conjointement ce qui est de la plus haute importance et qui devrait orienter les actions du Conseil : la recherche de la paix au Moyen-Orient.

Troisièmement, en ce qui concerne l'Afrique, nous avons réalisé un excellent travail de mise à jour sur les conflits et nous avons abordé deux aspects concernant les menaces à la paix et à la sécurité sur le continent. Nous avons, d'une part, examiné les effets transfrontaliers des conflits internes, qui nous ont permis de souligner l'importance de l'approche régionale adoptée par le Secrétariat lorsqu'il a abordé l'Afrique de l'Ouest. D'autre part, nous avons évalué l'impact des programmes économiques sur les conflits armés dans le contexte du rapport dont nous avons discuté s'agissant de l'exploitation illégale des ressources naturelles en République démocratique du Congo.

En conclusion, je souhaiterais vous rendre hommage, Monsieur le Président, pour votre direction avisée. Vous avez parfaitement su gérer les débats pendant le mois de décembre. Nous admirons grandement la manière dont vous avez pu nous permettre d'aborder des questions nouvelles et des situations imprévues afin que d'un jour à l'autre, le Conseil de sécurité soit en mesure de prendre les mesures nécessaires et appropriées.

Le Président : Je remercie le représentant de la Colombie pour les mots aimables qu'il m'a adressés.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par m'associer à cette dernière remarque. Je pense que le Mali a réalisé un excellent travail ce mois-ci alors qu'il arrive au terme de son mandat. Nous tenons à vous remercier pour cela et pour la sensibilité dont vous avez fait preuve dans les questions relevant du Conseil de sécurité. Le fait que vous ayez une perspective africaine et que vous reflétiez le point de vue d'une délégation plus petite est également très important pour nous. Je pense que votre délégation tout entière mérite d'être félicitée pour le travail qu'elle a réalisé au cours de ces deux dernières années, en nous guidant dans l'examen de questions fondamentales pour le Conseil et en nous donnant une perspective très particulière.

Je suis ravi d'avoir entendu les vues détaillées des membres sortants non permanents du Conseil. Je pense que cela est pour nous d'une grande valeur et je suis heureux que toutes ces réactions figurent au procès-verbal. Je n'essaierai pas d'aborder tout ce qui a touché le Royaume-Uni car cette démarche ne serait pas très populaire mais je voudrais juste faire quelques remarques sur certains aspects de notre travail.

Le Royaume-Uni se félicite vivement du fait que nous nous soyons concentrés sur l'Afrique car l'Afrique est un continent qui a besoin d'une aide plus importante qu'un autre continent de la part de l'Organisation des Nations Unies. Ce continent doit pouvoir bénéficier plus que les autres continents de procédures modernisées, améliorées et développées au sein de l'Organisation des Nations Unies, notamment au sein du Conseil de sécurité. Il est nécessaire d'adopter une approche intégrée pour l'Afrique car les problèmes de ce continent sont complexes et multiples. Nous devons trouver des solutions qui correspondent à la nature des problèmes.

Je pense qu'au cours des deux dernières années, nous sommes devenus beaucoup plus opérationnels. Nous insistons plus sur le fait que nos résolutions doivent être appliquées. Mais je pense que nous devons également tenir compte d'un autre élément important concernant les travaux de l'Organisation des Nations Unies, notamment ceux du Conseil de sécurité : eu égard à la nécessité de dégager un consensus et au fait que nous devons aborder des problèmes interdépendants, les résultats sont lents et cumulatifs au

sein du Conseil de sécurité et de la famille des Nations Unies.

Parfois, la tendance voulant dans le monde moderne que l'on se concentre sur ce qui fera les gros titres des journaux du lendemain et que nos politiques ne sont pas insensibles à ce facteur, nous oublions que l'Organisation des Nations Unies réalise son excellent travail du fait d'une accumulation de compétences et d'actes de courage fréquents sur le terrain qui sont le fait d'un grand nombre de personnes. Je suis convaincu que le Secrétaire général méritait pleinement le prix Nobel de la paix mais que ce prix était également mérité par les fonctionnaires de l'ONU qui risquent leur vie, leur santé et leur carrière sur le terrain. Je pense que ces personnes méritent vraiment le prix Nobel de la paix. Je ne sais pas si le système intergouvernemental aurait pu réaliser ce qu'il a fait sans ces personnes. Mais cela signifie que nous devons être conscients de cet effet cumulatif et tirer profit de ce que nous pouvons obtenir chaque fois sur une question dont nous sommes saisis, et avoir le sentiment du flux d'événements qui s'accumulent. Je pense que c'est la raison pour laquelle il est fondamental d'accroître la transparence de nos travaux.

Mais nous avons un problème : l'interaction entre la transparence, comme lors des séances publiques, et notre incapacité d'avoir une discussion interactive avec les États non membres. Seul un certain nombre parmi ces derniers viendront nous entendre parler entre nous et, pourtant, lorsqu'on leur demande de contribuer à nos débats publics, ils se limitent à lire des déclarations énonçant leur position. Nous n'avons pas encore résolu cette énigme. Cela exige plus de travail, mais nous commençons à la démêler. Nous savons ce que nous voulons, mais nous ne sommes pas en mesure d'y arriver. J'ai écouté avec attention les propos de l'Ambassadeur Valdivieso sur ce point et je suis d'accord avec lui.

La seule question à l'égard de laquelle nous n'avons pas encore commencé à adopter l'approche cumulative est le processus de paix au Moyen-Orient, et le Conseil souffre de cette situation. Tout autre sujet pour lequel nous voudrions trouver une solution rapide serait tout aussi bloqué, impraticable et irréalisable.

La discussion que nous avons eue avec le Secrétaire général l'autre jour au déjeuner fournit une autre approche possible très intéressante dans le dilemme posé par le processus de paix au Moyen-

Orient, qui consisterait à traiter cette question plus souvent comme sujet opérationnel, que comme thème de déclarations politiques; à entendre ceux qui devraient intervenir sur cette question, discuter avec eux et avoir des exposés plus fréquents du Secrétaire général et de son équipe. Il s'agit d'une approche nettement meilleure, face à cette question difficile, que les drames occasionnels qui ne nous mènent nulle part. Pensons-y davantage.

J'espère aussi qu'en discutant de nos procédures, nous associons le Secrétariat. Ce dernier rend un service énorme au Conseil : il réalise des miracles en matière de procédures et d'interprétation. Nos interprètes sont le lien qui nous unit tous, mais pour ce qui est d'avoir une approche procédurale qui engendre les réponses que nous souhaitons, le Secrétariat est parfois plus conservateur que n'importe lequel d'entre nous, et il devrait donc participer à ces débats ainsi que les 15, 30 ou 90 membres du Conseil anciens et actuels avec qui nous parlons, et il serait bon, dans une discussion de ce genre, que le Secrétaire général adjoint et le Sous-Secrétaire général puissent se joindre à Joseph et être avec nous pour discuter du point de vue du Secrétariat.

J'espère que nous poursuivrons la série de nos déjeuners avec de précédents membres du Conseil. Il n'est probablement pas possible d'avoir une bonne discussion avec plus de 30 personnes et il y aura donc une sorte de roulement. Je pense que les déjeuners sont utiles, et je suis heureux de noter l'enthousiasme manifesté à ce sujet.

Je voudrais faire quelques remarques sur les récentes procédures avant que l'Ambassadeur Mahbubani n'intervienne. Je suis tout à fait satisfait des procédures concernant la liste d'orateurs que nous avons; cela semble être le sentiment de tous, et c'est plus important que tout. Mais le Secrétariat pourrait éventuellement faire le choix – une sorte de loterie – au moins deux jours ouvrables avant, et pas le jour même de la séance. Une loterie est une loterie, et le moment importe peu. Et là, nous pourrions savoir comme présenter notre intervention en fonction du tour et si une nation devait diriger l'entretien, nous pourrions au moins discuter des critères à appliquer pour choisir cette nation, afin que nous n'ayons pas une nouvelle série de discussions – initiées par l'Ambassadeur Mahbubani – sur ce point précis.

La réforme est un thème important dans toutes ces questions, et le Royaume-Uni est un fervent partisan de l'élargissement du Conseil de sécurité. Je n'accepte pas tout à fait l'affirmation de l'Ambassadeur Kuchinsky selon lequel les cinq membres permanents se sentent mis sur la sellette à ce sujet. Je pense que c'est dans l'intérêt des cinq membres permanents qu'il y ait une réforme – certainement une réforme sur la nature de notre travail et la façon de procéder. C'est dans notre intérêt d'élargir la légitimité politique du Conseil de sécurité, alors qu'il apparaît que nous sommes l'un des rares éléments du système intergouvernemental en mesure de prendre des décisions opérationnelles. Et donc, le fait de rendre l'environnement plus efficace pour notre prise de décisions constitue un aspect très important de nos activités. Sinon, nous perdons tous notre temps. Poursuivons donc ces discussions.

Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé cette discussion et je remercie ceux qui sont déjà intervenus, rendant le débat si intéressant. Essayons de progresser pour faire face aux problèmes qui sont portés à notre attention.

Le Président : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il a adressées à moi-même et à ma délégation.

M. Chen Xu (Chine) (*parle en chinois*) : S'agissant du Conseil de sécurité, le mois de décembre est généralement considéré comme un mois relativement calme. Mais, durant ce mois, nous avons réalisé un travail substantiel. Bien qu'il reste encore une dizaine de jours avant la fin du mois, nous pouvons dire avec une réelle conviction que l'action du Conseil durant ce mois a été tout à fait fructueuse. En outre, votre travail, Monsieur le Président, et celui de la délégation malienne ont été très efficaces.

Après la signature de l'Accord de Bonn, le Conseil a adopté en un temps relativement court deux résolutions sur l'Afghanistan, qui auront certainement un grand impact sur l'application aisée de l'Accord de Bonn et la promotion d'une solution durable à la situation en Afghanistan.

Après les nouvelles turbulences au Moyen-Orient, le Conseil a tenu au moment opportun des débats sur le conflit entre la Palestine et Israël. Même s'il n'y a pas eu de résolutions adoptées, la convocation de la réunion illustre l'importance que le Conseil accorde à cette question.

Comme d'autres collègues l'ont indiqué, le Conseil a porté son attention durant ce mois sur l'Afrique et les questions explosives de ce continent. Nombre de ces questions ont été à l'ordre du jour de nos délibérations, en particulier la situation en Afrique de l'Ouest. Je pense que cette activité jouera un rôle positif dans la promotion d'une solution globale aux problèmes de l'Afrique. À cet égard, Monsieur le Président, ma délégation voudrait vous exprimer sa gratitude pour vos efforts inlassables et votre travail remarquable, ainsi que ceux de la délégation malienne.

Le monde est loin de vivre en paix, et nous sommes toujours confrontés à de grands défis. En ce qui concerne le Conseil, la façon d'accroître son efficacité et de lui permettre de mieux assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales est une question que nous devons examiner avec soin.

En ce qui concerne la réforme des méthodes de travail du Conseil et l'accroissement de son efficacité, le Conseil a tenu plusieurs débats et nombre de propositions avancées méritent que nous les examinions. La Chine estime que la position des non-membres du Conseil de sécurité devrait être plus souvent sollicitée. Nous sommes également en faveur de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil. Toutefois, la question de savoir si un tel objectif peut être atteint simplement en tenant plus de séances publiques mérite un examen plus approfondi.

Pour terminer, la délégation chinoise voudrait féliciter le Bangladesh, la Jamaïque, le Mali, la Tunisie et l'Ukraine pour leurs efforts inlassables et pour leur contribution aux travaux du Conseil. La délégation chinoise a l'intention de continuer à travailler de concert avec les autres membres du Conseil, notamment les nouveaux membres, pour que le Conseil s'acquitte pleinement de ses fonctions.

Enfin, je voudrais vous présenter, Monsieur le Président, et à tous les membres du Conseil nos meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

Le Président : Je remercie le représentant de la Chine de ses bons vœux.

M. Cunningham (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je serai bref, parce qu'une partie de ce que j'allais dire a déjà été dit par d'autres.

Monsieur le Président, je voudrais m'associer aux autres orateurs pour vous féliciter, vous et votre équipe,

pour le travail excellent que vous avez accompli ce mois-ci, et pour faire l'éloge des services que vous avez rendus au Conseil et à votre région – pas seulement au cours de ce mois, mais tout au long de votre mandat au Conseil. Beaucoup de questions importantes étaient inscrites à notre ordre du jour ce mois-ci, comme d'autres l'ont signalé. Toutefois, je voudrais me concentrer sur cette séance, parce que je pense que c'était une idée particulièrement bonne de tenir cette séance maintenant, pour entendre les observations des membres sortants et pour profiter de leurs opinions et de leurs commentaires au moment où ils font l'analyse du temps qu'ils ont passé ici. Et justement, ils nous ont donné à tout, et ils ont fait consigner leurs vues et leur appréciation du temps passé au Conseil, sur ce que nous avons réalisé pendant ces deux années et sur certaines des choses que nous n'avons pas réalisées mais auxquelles nous continuerons de travailler.

Comme toujours, nous continuerons à trouver de meilleurs moyens de faire notre travail avec nos collègues du Conseil – nouveaux et anciens. Je signale que, bien que nous soyons tous conscients du fait qu'il reste de nombreux domaines dans lesquels nous pouvons nous améliorer, il y a des domaines dans lesquels des progrès ont été faits au cours des dernières années. Je pense que nous faisons des progrès dans la transparence et l'échange que nous désirons tous, mais qui, comme l'a dit l'Ambassadeur Greenstock, continue à certains égards de nous échapper.

Mais chaque fois que nous examinons cette question, je pense que nous faisons quelques progrès. Comme l'a fait remarquer l'Ambassadeur Strømme il y a un instant, l'idée qui se fait jour dans les séances selon laquelle nous devons veiller à entendre les points de vue d'autres parties sur les questions dont nous sommes saisis – comme c'était le cas pour la séance avec le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo et la séance sur l'Afrique de l'Ouest – enrichit et améliore notre compréhension de la question et, je l'espère, améliore notre résultat. Je pense que c'est une bonne mesure.

J'ai aussi été frappé par les observations de l'Ambassadeur Durrant sur le fait d'arriver au Conseil de sécurité et de mieux se rendre compte des difficultés que représente l'édification de la paix, ou le rétablissement de la paix, qui est notre tâche principale et la plus importante, et en fait une tâche très difficile. Je pense que l'avertissement selon lequel nous pouvons

faire mieux à cet égard également peut nous permettre de faire la transition vers la nouvelle année.

Je voudrais me joindre à mon collègue chinois pour vous présenter à tous mes meilleurs voeux pour les fêtes de fin d'année et souhaiter paix sur la terre et amitié à tous les hommes et femmes.

Le Président : Je remercie le représentant des États-Unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Gokool (Maurice) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter personnellement et féliciter la délégation malienne pour sa fructueuse présidence du Conseil de sécurité au cours du mois de décembre. Nous vous félicitons, Monsieur le Président, pour votre direction compétente et pour la manière façon pragmatique dont vous avez dirigé les travaux du Conseil de sécurité au cours de ce mois.

Le programme de travail préparé par la délégation malienne pour le mois de décembre a été, si je puis dire, un *programme d'actualité*. Des questions comme la situation en Afghanistan, au Moyen-Orient et en République centrafricaine, qui ont polarisé l'attention du monde au cours des dernières semaines, ont été traitées de façon parfaitement adéquate sous votre présidence.

La pertinence de ces questions et la façon dont elles sont liées à la question de la paix et de la sécurité internationales ont donné lieu à des débats vifs au Conseil. Monsieur le Président, vous méritez réellement notre gratitude pour la manière habile dont vous avez dirigé ces séances.

Le débat public sur le rapport du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo a constitué un autre point fort de la présidence malienne. La participation de plusieurs ministres de la Communauté de développement de la sous-région de l'Afrique australe (SADC), ainsi que la contribution apportée par les non-membres du Conseil à ce débat, ont démontré le rôle important que joue le Conseil de sécurité dans le règlement du conflit en République démocratique du Congo. Nous vous félicitons, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de tenir deux séances officieuses et une séance publique sur la question, ce qui fait que le Conseil s'est pleinement occupé de la situation en République démocratique du Congo durant ce mois.

Au cours de votre mandat au Conseil de sécurité, nous avons admiré votre dévouement et l'intérêt certain porté par votre délégation à la question de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest. Votre mandat au Conseil ne pouvait mieux se conclure que par la tenue d'une séance publique sur l'Afrique de l'Ouest, comme vous l'avez fait au début de la semaine. La sous-région de l'Afrique de l'Ouest mérite l'attention que tous les membres du Conseil ont réclamée, de façon unanime et sans équivoque. Nous avons le vif espoir que les recommandations contenues dans le rapport de la mission interinstitutions en Afrique de l'Ouest seront mises en oeuvre dans un avenir proche.

Puisque votre mandat au Conseil de sécurité se termine à la fin de ce mois, je voudrais vous exprimer la gratitude de ma délégation ainsi qu'aux membres de votre délégation pour votre très précieuse contribution aux travaux du Conseil de sécurité, en particulier sur les questions relatives à l'Afrique. En tant que Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Mali a toujours fourni aux débats au Conseil une perspective régionale aux questions touchant à l'Afrique.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la gratitude de ma délégation aux autres membres sortants – le Bangladesh, la Jamaïque, la Tunisie et l'Ukraine – pour leur contribution exceptionnelle aux travaux du Conseil de sécurité, et pour la coopération accordée à ma délégation.

Puisque nous assumerons la présidence le mois prochain, nous attendons avec impatience la coopération habituelle de tous les membres lors de nos délibérations. Nos prédécesseurs ont placé la barre très haut; nous nous efforcerons de l'y maintenir l'année prochaine.

Le Président : Je remercie le représentant de Maurice des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à ma délégation.

M. Corr (Irlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir organisé ce débat récapitulatif, et je voudrais remercier et féliciter la présidence malienne pour un mois qui a vu une concentration et une clarté réelles s'agissant de l'ordre du jour du Conseil et de la façon dont toutes les questions dont nous sommes saisis ont été traitées.

En ce qui concerne les débats récapitulatifs, ma délégation a toujours été d'avis qu'elles offrent une occasion utile d'examiner des thèmes d'ensemble concernant les travaux du Conseil et de se pencher de façon réfléchie sur nos procédures et nos méthodes. Elles font un peu penser au commentaire du Roi Alfonso selon lequel, s'il avait été présent au moment de la Création, il aurait été en mesure de donner quelques conseils utiles sur la façon dont les choses auraient pu être mieux faites. Je pense que c'est un état d'esprit utile, même si au début il était un peu ironique, s'agissant de la façon dont nous pouvons nous pencher sur l'évolution et les changements possibles de notre Organisation et des procédures, comme cela a été mentionné il y a un moment.

J'aimerais brièvement mentionner quatre points. Le premier concerne le programme de travail. L'Irlande se félicite que l'on ait mis l'accent sur l'Afrique, ce mois-ci. Nous avons eu des débats fort intéressants au sein du Conseil sur le Burundi, la République centrafricaine, la Sierra Leone et la République démocratique du Congo – notamment sur le rapport du Groupe d'experts – ainsi qu'un débat public très important sur l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit là de domaines dans lesquels l'ONU est très active : maintien de la paix, rétablissement de la paix et programmes de développement socioéconomique.

Il vrai qu'il existe, dans tous ces domaines, des lueurs d'espoir ainsi que des défis. Les débats que nous avons eus, ce mois-ci, nous ont permis d'évaluer les progrès qui ont été réalisés, les énormes défis qui demeurent, et d'envisager ce qu'il faut faire au sein de l'ONU, notamment du Conseil de sécurité, au cours des prochains mois, pour consolider ces acquis.

Le Conseil a de nouveau, à juste titre, mis l'Afghanistan en tête de l'ordre du jour, ce mois. Nous avons adopté deux très importantes résolutions : 1383 (2001) et 1386 (2001). Nous avons entériné l'Accord de Bonn et discuté tant de la situation actuelle que de l'appui dont l'Afghanistan et son peuple ont besoin au cours des prochains mois.

Pour ce qui est du Moyen-Orient, dernier point à l'ordre du jour du Conseil ce mois-ci, nous nous félicitons du fait qu'un débat a pu avoir lieu sur cette question, débat qui a été fort utile. Malheureusement, le Conseil n'a pas pu parvenir à un consensus à la conclusion de ce débat, mais le fait d'avoir eu un débat

et un échange de vues est un fait positif en soi et nous nous en réjouissons.

Sur le deuxième point, sur les thèmes plus vastes relatifs au programme de travail, plusieurs orateurs ont souligné aujourd'hui la nécessité de faire en sorte que l'approche que nous adoptons soit plus claire et plus stratégique. Nous pouvons y arriver, étant donné la minutie de nos travaux, point par point. Nous pouvons également le faire, comme l'a suggéré l'Ambassadeur Greenstock, en organisant des séances d'information périodiques au cours desquelles nous déciderons des thèmes principaux.

Sur l'Afghanistan, par exemple, comme l'a dit l'Ambassadeur Durrant, il est vraiment nécessaire maintenant que le système des Nations Unies en général et que le Conseil de sécurité en particulier appuient le Représentant spécial Brahimi de toutes les façons possibles en raison des défis très difficiles que l'ONU doit relever au cours des prochains mois. Dans ce domaine, il serait bon, à mon avis, que le Conseil de sécurité évalue périodiquement la situation sur le terrain, écoute les exposés relatifs aux travaux de la force internationale de sécurité sur le terrain et au rôle de l'ONU en particulier.

Pour ce qui est de l'Afrique aussi, il serait fondamental d'avoir des évaluations périodiques de la situation afin de déceler les nouvelles tendances qui se dessinent. Il faut attacher une grande importance à ce qui se passe avec les institutions de Bretton Woods et l'approche de l'Union européenne, avec l'Accord de Cotonou, sans oublier l'approche de l'ONU elle-même, en matière de questions humanitaires, de consolidation de la paix et de développement socioéconomique. Je pense que le Conseil ne peut pas refaire le monde, bien sûr, mais il peut s'assurer que les meilleures idées soient intégrées dans sa propre approche, y compris au plan normatif, les questions thématiques sur lesquelles s'accordent d'autres membres de la famille des Nations Unies. Tandis que nous nous préoccupons, parfois, à juste titre, des détails, il serait judicieux de prendre du recul, de temps en temps, pour voir le tableau général.

Le troisième point concerne le rôle du Conseil au sein de cette famille de l'ONU et de la communauté internationale : une fois de plus, l'Irlande a toujours considéré qu'il était important que le Conseil fasse preuve de la plus grande ouverture et de la plus grande coopération possibles avec les autres organes de l'ONU. Cela peut se faire en tenant des débats

beaucoup plus ouverts, et en procédant à un véritable dialogue et à une participation, dans le cadre de la formule Arria ou autre. Il faut dire qu'énormément de progrès ont été réalisés et nous nous en félicitons. Il est également nécessaire, comme cela a été mentionné au cours d'autres séances récapitulatives, d'en arriver à un véritable dialogue, par exemple avec le Conseil économique social. Nous y sommes favorables car nous avons besoin d'un interlocuteur au Conseil pour les questions économiques et sociales, notamment au niveau opérationnel. S'il existe une lacune dans certains secteurs des travaux de l'ONU, je pense que c'est cette absence de dialogue.

Enfin, pour ce qui est des méthodes, l'Irlande convient, avec d'autres pays, qu'il est important que nous examinions régulièrement nos propres procédures et que nous ayons des interventions plus courtes ou des ordres du jour moins chargés. Il existe diverses façons d'examiner la question, mais il est indéniable que l'ordre du jour du Conseil peut être excessif car il y a beaucoup trop de sujets à aborder chaque mois.

Pour terminer, je voudrais, au nom de l'Irlande, remercier le Bangladesh, la Tunisie, la Jamaïque, le Mali et l'Ukraine des travaux qu'ils ont réalisés aux séances du Conseil au cours des deux dernières années. L'Irlande est membre du Conseil depuis un an et nous avons vraiment été heureux de travailler avec toutes ces délégations. Comme l'ont déclaré d'autres orateurs, la contribution des membres élus au Conseil, qui n'est pas toujours apparente à l'extérieur de l'ONU, peut être énorme car ils mettent l'accent sur des points différents de l'ordre du jour et injectent une énergie et un sang nouveaux. Nous leur sommes très reconnaissants et nos collègues nous manqueront énormément. Nous espérons pouvoir régulièrement travailler avec eux dans d'autres enceintes.

Encore une fois, merci au Mali pour une présidence très fructueuse et nous avons vraiment apprécié de travailler sous cette présidence.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Irlande des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation.

Mme d'Achon (France) : Je voudrais, au nom de la délégation française, vous remercier personnellement et vous féliciter, ainsi que toute l'équipe du Mali, pour la façon dont vous avez mené les travaux du Conseil au cours de ce mois. Vous avez notamment mis l'accent, comme d'autres orateurs l'ont

dit, sur les problèmes africains et, en organisant le débat sur l'Afrique de l'Ouest, vous avez montré tout l'intérêt que le Conseil porte à ce continent.

C'est le moment de dire au revoir mais pas adieu, bien sûr, aux cinq membres non permanents qui nous quittent mais avec lesquels nous allons continuer, bien sûr, à travailler au-delà du seul Conseil de sécurité. Ils nous ont apporté pendant deux ans leur sensibilité particulière, leurs idées et leur expertise, et le Conseil en a largement bénéficié. Le point de vue qu'ils ont exprimé aujourd'hui et que vous leur avez permis de faire en organisant cette séance, le bilan qu'ils tirent de leur expérience nous seront très certainement particulièrement utiles à l'avenir et notamment nous avons pris compte des améliorations qui pourraient être apportées aux méthodes de travail du Conseil.

Je serai très brève, comme nous y a incités notre collègue norvégien. Si on essaie de dresser, comme nous y incite souvent l'Ambassadeur de Singapour, un bilan positif ou négatif du mois de décembre, je retiendrai peut-être trois dossiers particuliers, au-delà des dossiers africains que j'ai mentionnés.

L'un où le Conseil a confirmé son unanimité et sa capacité à prendre des décisions rapides et adaptées, c'est l'Afghanistan, bien sûr, qui s'est traduit par l'adoption d'une deuxième résolution, comme le Conseil d'ailleurs l'avait annoncé et s'y était engagé. Le Conseil a tenu ses engagements. Il continuera de le faire vraisemblablement en janvier avec l'adoption d'un troisième texte à la suite de la remise du rapport du M. Brahimi.

Le deuxième dossier où le Conseil, même s'il n'a pas pu trouver un accord, a réagi à des événements dramatiques et a montré qu'il pouvait aussi recommencer à traiter d'un conflit délicat, c'est le Moyen-Orient. Des idées, comme l'a dit l'Ambassadeur Greenstock tout à l'heure, ont été avancées pour continuer de progresser sur ce dossier, et c'est certainement un dossier qu'il nous faudra poursuivre dans les mois qui viennent.

Enfin, je mentionnerai la séance publique sur la République démocratique du Congo qui a montré, une fois de plus, l'intérêt d'un dialogue ouvert direct avec les Membres de l'ONU intéressés à un conflit, pour faire progresser la réflexion et l'action du Conseil de sécurité.

Le Président : Je remercie la représentante de la France des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

M. Granovsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Compte tenu de l'heure tardive, je ne lirai pas les trois pages que mes experts m'ont préparées. Il y est dit des choses très vraies, mais qui ont déjà été dites, pour l'essentiel. Je vais donc m'en tenir à ce qui est pour moi essentiel, c'est-à-dire, vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre délégation, nos vifs remerciements pour la façon dont vous avez dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de décembre. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mes plus vifs remerciements du travail que vous avez fait avec les autres délégations qui terminent leur mandat au Conseil de sécurité : le Bangladesh, la Jamaïque, la Tunisie et l'Ukraine.

J'estime que nous avons instauré des relations excellentes – amicales, dirais-je – avec toutes ces délégations. Toutes ont certainement apporté une réelle contribution aux travaux du Conseil. Je dois souligner que chacune des délégations qui termine son mandat au Conseil s'est distinguée à sa manière, dans sa façon personnelle d'aborder les choses. Il n'y a pas moyen de les confondre. La simple lecture du procès-verbal suffisait toujours, sans qu'on sache au préalable le nom de l'intervenant, pour deviner de qui il s'agissait au contenu de l'intervention. Chaque délégation avait sa personnalité propre, et agissait en conséquence. C'est un trait que nous apprécions beaucoup. L'expérience que nous avons accumulée ensemble, ici, au Conseil, nous sera d'une grande utilité, à notre avis, pour notre coopération à venir au sein des autres organes et institutions des Nations Unies.

Pour terminer, je tiens à adresser à tous mes collègues nos meilleurs vœux pour Noël et pour la nouvelle année. Je souhaite à chacun santé et bonheur.

Le Président : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des aimables paroles qu'il a adressées à ma délégation.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Je me joins à nos collègues pour vous féliciter très chaleureusement, Monsieur le Président, du succès avec lequel vous avez présidé les travaux du Conseil. Nous tenons également à vous remercier de ce magnifique cadeau des chansons d'Habib Koité, le plus grand chanteur, semble-t-il, du Mali.

Nous sommes également d'accord avec votre observation liminaire sur l'utilité de ces séances de récapitulation pour notre réflexion. Je suis également tout à fait d'accord avec ce qu'a dit l'Ambassadeur Valdivieso : ces séances peuvent être encore mieux utilisées et exploitées. Et je conviens avec lui que nous pouvons mieux les faire connaître, même si, en définitive, le dernier mot reviendra aux utilisateurs finaux. Si notre réflexion est suffisamment fructueuse et avisée, je crois que le public ne tardera pas à suivre.

Puisqu'il s'agit de la dernière séance de récapitulation de l'année, nous avons pensé qu'il pourrait être utile de faire le bilan de toute l'année, et non juste du mois.

Le Conseil de sécurité est composé de 15 membres : cinq membres permanents, cinq membres qui vont quitter le Conseil cette année et cinq membres qui quitteront le Conseil l'année prochaine. En nous fondant sur cette base numérique de 15, nous allons essayer de montrer qu'il y a eu cinq succès, cinq insuccès et cinq succès relatifs cette année. J'aborderai en premier les succès.

Le premier succès porte sur le terrorisme et le Comité contre le terrorisme. L'adoption de la résolution 1373 (2001) a représenté, à l'évidence, l'un des points culminants de toute l'histoire du Conseil de sécurité. Par une seule résolution, 189 nations se sont vu obligées de se conformer à des mesures antiterroristes extrêmement ambitieuses. Sans le Conseil de sécurité, cela n'aurait pas été possible. Cet événement, plus que tout autre, a démontré l'utilité et le caractère indispensable du Conseil de sécurité. Si l'on en doutait encore, il suffirait de se demander ce que le monde aurait fait après le 11 septembre si le Conseil de sécurité n'avait pas existé. Nous pensons également que le Comité contre le terrorisme a fait un travail impressionnant et que l'Ambassadeur Greenstock a bien mérité les éloges dont sa présidence a universellement fait l'objet.

Le deuxième succès est le Timor oriental. De toutes les questions à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, une seule promet un redressement total et complet : le Timor oriental. En 2001, le Conseil de sécurité a adopté une importante déclaration présidentielle dans laquelle il énonçait précisément ce qui serait nécessaire pour que ce succès se confirme, à savoir : la poursuite d'une mission de maintien de la paix avec des composantes militaire, civile et de police

civile, avec un financement garanti provenant du budget de maintien de la paix. Si nous ne savons pas gérer notre stratégie de sortie du Timor oriental, comme c'est arrivé, peut-être, en République centrafricaine et en Somalie, nous mettrons en péril le seul succès récent du Conseil de sécurité. D'ailleurs, lorsqu'on lui a demandé, lors de sa conférence de presse de fin d'année, sur quels dossiers il était optimiste, le Secrétaire général, Kofi Annan, a répondu : le Timor oriental et la Sierra Leone.

Le troisième succès, par conséquent, est la Sierra Leone et le Libéria. L'histoire, en l'occurrence, est simple. Comparons la Sierra Leone en 2000, lorsque les soldats de la paix des Nations Unies étaient tenus en otages par le Revolutionary United Front (RUF), et en 2001, où les soldats de la paix des Nations Unies ont désarmé le RUF. Les sanctions imposées contre le Libéria ont manifestement servi à quelque chose et le milliard de dollars versé par les États Membres à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone a été bien dépensé. Mais cet investissement majeur doit maintenant être protégé. Nous devons veiller à ce que les élections de mai prochain soient un succès.

Le quatrième succès est l'Afghanistan. L'Afghanistan a commencé l'année comme un pays abandonné, dont le nom n'apparaissait au Conseil que sur des questions ponctuelles. Après le 11 septembre, l'intervention décisive de la coalition militaire menée par les États-Unis, dans l'exercice de son droit de légitime défense au titre de l'Article 51 de la Charte, a jeté les bases de la renaissance de l'Afghanistan. M. Brahimi a été à Bonn la sage-femme d'un accouchement difficile. Jusqu'à présent, l'accouchement s'est bien passé. Mais on sait qu'il faut beaucoup s'occuper des bébés pour éviter les périls de la mortalité infantile.

Le cinquième succès concerne la procédure. Dans ce domaine, nous avons deux succès saillants : premièrement, une parfaite égalité a été instituée pour les 15 membres inscrits sur la liste des orateurs avec le choix du vote ou du tirage au sort pour l'ordre choisi. J'en remercie la Jamaïque. Nous sommes d'accord pour dire avec l'Ambassadeur Greenstock que nous pouvons améliorer ce système en procédant plus tôt au tirage au sort. Deuxièmement, les séries de déjeuners 15 + 15 de l'Ambassadeur Greenstock – auxquelles il vient de faire allusion – ont permis de lancer de nombreuses idées utiles pour l'amélioration des méthodes de travail du Conseil.

J'en arrive maintenant aux insuccès. Ici encore, nous avons quatre dossiers de fond et un dossier de procédure.

Le premier insuccès concerne le dossier du Moyen-Orient. Il n'est pas besoin de s'étendre sur la question. Le Conseil n'a pas pu se ménager le rôle lui permettant de s'acquitter de sa responsabilité principale de gestion d'une menace grave à la paix et à la stabilité internationales. Mais je conviens également avec l'Ambassadeur Greenstock que nous avons énoncé des idées utiles lors du déjeuner avec le Secrétaire général le mercredi 19 décembre.

Le deuxième insuccès concerne le Sahara occidental. Malgré les centaines de millions de dollars consacrés à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental – qui coûte 50 millions de dollars par an, je crois – et les efforts considérables déployés par les envoyés du Secrétaire général, les négociations sont dans l'impasse. Un certain nombre d'événements récents menacent gravement le régime de cessez-le-feu. Le Conseil doit gérer cette question avec grande prudence conformément aux résolutions pertinentes.

Le troisième insuccès concerne la Géorgie. Malgré les efforts de l'envoyé du Secrétaire général et le travail du Groupe des amis – à cet égard je note avec plaisir l'insistance de l'Ambassadeur Chowdhury, dans son intervention, sur la nécessité d'une plus grande transparence des travaux du Groupe d'amis et sur son obligation de rendre des comptes – il n'y a pas eu la moindre évolution. Si évolution il y a, elle a été négative. Quand le Conseil admettra-t-il que tous ses efforts ont échoué en raison du manque d'unité?

Le quatrième échec est celui de l'Angola. L'Angola nous offre un tableau tout aussi déprimant. La situation humanitaire et la situation des droits de l'homme ont continué de se détériorer. L'UNITA continue d'opposer une attitude de défi. En m'inspirant de mes notes, j'allais déclarer qu'il n'y avait pas eu de bonnes nouvelles récentes en provenance de l'Angola, mais comme nous le savons tous, l'Ambassadeur Gambari ce matin nous a finalement apporté quelques bonnes nouvelles, sur lesquelles nous espérons pouvoir bâtir de futurs succès.

Sur le plan des procédures, le cinquième dossier concerne le Groupe de travail sur les sanctions. Le Groupe de travail, qui est présidé par le Bangladesh, devait finaliser ses travaux le 30 novembre 2000, il y a

de cela 13 mois. Le Bangladesh a fait un excellent travail au sein du Groupe de travail. Mais tous les membres élus qui ont participé au Groupe de travail quitteront le Conseil dans 10 jours. La mémoire institutionnelle va donc disparaître avec eux.

J'en arrive maintenant aux succès modérés, dont quatre dossiers concernent des pays et un concerne les procédures. Le premier succès modéré est celui de l'Érythrée et de l'Éthiopie. On peut dire que la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) est une opération de maintien de la paix des Nations Unies qui a été couronnée de succès. Il faut féliciter les Gouvernements de l'Érythrée et de l'Éthiopie d'avoir respecté leurs obligations fondamentales. Mais il reste encore de graves problèmes. Les vols de l'ONU sont remis en cause parce qu'il n'y a pas de vols directs. La Commission mixte ne dispose pas de fonds – donc il s'agit d'un cas classique d'économies de bouts de chandelles et d'argent jeté par les fenêtres.

Le deuxième succès modéré est celui du Kosovo. Les élections au Kosovo ont été un succès. Mais elles n'ont nullement rapproché le Kosovo d'une solution finale. Il n'y a pas de stratégie de sortie. Il n'y a même pas d'évaluations périodiques du mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Le dossier du Kosovo risque de ressembler fort à celui de Chypre.

Le troisième succès modéré est celui de l'Iraq. L'Iraq représente le deuxième dossier le plus difficile qu'ait à gérer le Conseil de sécurité. Je crois que nous avons tous qui occupe la première place. L'Iraq a créé des divergences au sein du Conseil de sécurité depuis des années. L'adoption à l'unanimité de la résolution 1382 (2001) du Conseil de sécurité le 29 novembre a été un pas dans la bonne direction. Mais il y a maintenant des pressions considérables qui sont exercées sur le Conseil afin que l'on parvienne à un accord sur la liste d'articles sujets à examen d'ici le 30 mai 2002. Le Conseil souhaite aussi parvenir à un règlement global de cette question, y compris toute clarification qui serait nécessaire sur la mise en oeuvre de la résolution 1284 (1999). C'est peut-être le principal défi que le Conseil aura à relever en 2002.

Le quatrième succès modéré est celui des Grands Lacs. La situation concernant les Grands Lacs est mitigée. Il y a eu une mission réussie du Conseil de sécurité en mai, qui a été menée avec beaucoup de

compétence par l'Ambassadeur Jean-David Levitte. Le Président Mandela a réussi l'impossible, concluant un accord afin de mettre en place un Gouvernement de transition au Burundi. Les difficultés demeurent au niveau de la mise en oeuvre. Le processus de paix en République démocratique du Congo reste fragile, ce pays demeurant assujéti au pillage de ses ressources, comme le rapport Kassim l'a indiqué et comme nous l'avons entendu sous votre présidence. De toute évidence, il faut repenser la situation de la région des Grands Lacs.

Le cinquième succès modéré est celui des procédures. Malgré un accord de principe concernant la réforme du rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale, très peu de progrès ont été enregistrés eu égard à une nouvelle présentation, principalement parce que le groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions procédurales se réunit très rarement. Nous nous trouvons dans une impasse, mais la question qui se pose est celle de savoir comment traiter de la section analytique du rapport? Nous avons pensé à une proposition simple, que nous présenterons à la prochaine réunion informelle.

Nous souhaiterions dire que notre liste n'est en aucune manière définitive et qu'elle ne fait nullement autorité. Notre objectif clef consiste à susciter une réflexion, et nous espérons que cela permettra d'améliorer le travail du Conseil sur ces dossiers. Nous n'avons pas évoqué les problèmes, y compris Chypre, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD), la Somalie, et ainsi de suite. Dans chaque dossier, il y a eu un mélange de bonnes et de mauvaises nouvelles. Mais, de toute évidence, le Conseil doit évaluer ses dossiers qui perdurent soit pour les revoir sous un jour nouveau soit pour les classer.

Pour finir, nous souhaiterions à l'instar des collègues qui nous ont précédés, remercier le Bangladesh, la Jamaïque, le Mali, la Tunisie et l'Ukraine pour leur contributions remarquables au cours de cette année. Un nouvel esprit de camaraderie règne parmi les membres élus, grâce à l'Irlande et grâce à l'esprit d'initiative de l'Ambassadeur Ryan. Nous attendons avec impatience de pouvoir travailler avec la Bulgarie, le Cameroun, la Guinée, le Mexique et la Syrie avant que nous ne quittions nous-mêmes le Conseil dans un an.

Le Président : Je remercie le représentant de Singapour des aimables paroles qu'il a adressées à ma délégation ainsi qu'à celles du Bangladesh, de la Jamaïque, de la Tunisie et de l'Ukraine.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Mali.

La présente séance de synthèse représente pour le Mali une triple échéance. Elle conclut en effet le mois de décembre 2001, qui a vu une deuxième présidence malienne du Conseil de sécurité en deux ans. Elle conclut l'année 2001, mais aussi le biennium 2000-2001 au cours duquel le Mali a participé aux travaux du Conseil comme membre non permanent, avec le Bangladesh, la Jamaïque, la Tunisie et l'Ukraine.

Cela me donne l'occasion d'évoquer quelques-uns des faits saillants et des principales évolutions des deux dernières années, en privilégiant peut-être le point de vue de l'Afrique, dont le Mali a voulu se faire le fidèle porte-voix au sein du Conseil, sans pour autant négliger les autres continents.

Du point de vue de la délégation malienne, trois faits saillants ont marqué le biennium au cours duquel le Mali a participé aux travaux du Conseil de sécurité. C'est d'abord, assurément, la tenue à l'initiative du Mali, et pour la deuxième fois de son histoire, de la réunion du Conseil de sécurité au niveau des chefs d'État et de gouvernement, en marge du Sommet du Millénaire. Sous la présidence de S. E. M. Alpha Oumar Konaré, Président de la République du Mali, ce Sommet visait, je le rappelle, à assurer au Conseil de sécurité un rôle effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité, particulièrement en Afrique.

La résolution 1318 (2001) adoptée à l'issue du Sommet a permis de dégager de nouvelles orientations et directives pour l'avenir sur une question, le maintien de la paix sous tous ses aspects, sur laquelle le Conseil de sécurité a, au cours de la décennie écoulée, connu des succès et reçu parfois des critiques. Le Mali accordera une importance particulière à la mise en oeuvre de cette résolution.

Un deuxième fait saillant de l'activité du Conseil au cours du biennium écoulé réside dans ce constat positif : règlement de certains conflits, et début de liquidation de certaines opérations. Je mentionnerai, à cet égard, l'opération au Timor oriental.

Mais le biennium 2000-2001 a aussi enregistré, et c'est le troisième fait saillant, de nouveaux conflits et

la recrudescence de conflits anciens. C'est le cas de l'Afghanistan et du Moyen-Orient.

Je voudrais à présent me concentrer sur les principales évolutions constatées par ma délégation au cours de sa participation aux travaux du Conseil pendant les deux dernières années. L'exigence de transparence dans les travaux du Conseil était un des objectifs partagés avec d'autres délégations. À cet égard, il convient de souligner l'évolution qualitative intervenue dans le fonctionnement du Conseil de sécurité. Cette tendance est perceptible d'abord dans la recherche par le Conseil d'une meilleure connaissance des conflits dont il est saisi.

Ma délégation se félicite, à cet égard, de l'envoi de plus en plus fréquent de missions du Conseil dans les régions de conflits. Ainsi, pendant la période considérée, le Conseil a dépêché des missions dans la région des Grands Lacs et en Sierra Leone, auxquelles le Mali se réjouit d'avoir participé, ainsi qu'au Kosovo. Ces missions ont permis de prendre la juste mesure des conflits concernés. De la sorte, elles ont contribué à mieux éclairer les discussions subséquentes du Conseil et par suite, à améliorer le processus de prise de décision de cet organe. Cette évolution est particulièrement utile, notamment avant l'élaboration ou la modification des mandats des opérations de maintien de la paix. C'est pourquoi, de l'avis de ma délégation, le Conseil de sécurité doit poursuivre ce type d'actions à l'avenir.

Il est également satisfaisant de noter le développement de contacts directs avec les parties au conflit et les acteurs régionaux, à travers notamment le recours à la tenue de séances dites privées avec le Conseil de sécurité. Ces réunions ont permis un échange de vues franc et interactif entre les membres du Conseil et les acteurs régionaux ou les organisations régionales – ce que, au demeurant, ne garantit pas toujours le cadre d'une séance publique. Ainsi, la présidence malienne du Conseil de sécurité a organisé le 29 septembre 2000 un échange de vues fructueux avec le Président Nelson Mandela sur le processus de paix au Burundi et les questions se rapportant à l'application de l'Accord de paix.

Dans le même ordre d'idées, la coopération croissante avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest constitue un fait marquant et encourageant. Le Conseil a reconnu en l'occurrence la nécessité d'appuyer, dans le cadre d'un partenariat

véritable, les efforts de cette organisation régionale dans la gestion des conflits et crises qui secouent la sous-région ouest-africaine. Au demeurant, la déclaration présidentielle adoptée à l'issue du débat public du 18 décembre 2001 s'en est fait clairement l'écho. Il conviendra aussi de renforcer le dialogue entre le Conseil de sécurité et le Comité politique de l'Accord de Lusaka concernant la République démocratique du Congo.

Des progrès remarquables ont aussi été enregistrés dans le sens d'une efficacité accrue et d'un meilleur ciblage de certains régimes de sanctions. Nous nous félicitons à cet égard de la nouvelle démarche du Conseil visant à l'imposition de sanctions à durée déterminée et mieux ciblées.

De même, le Conseil de sécurité a consacré, au cours des deux dernières années, beaucoup de temps et d'attention à des problèmes qui vont au-delà du maintien de la paix *stricto sensu*. Ainsi, la réflexion et les débats thématiques du Conseil sur la prévention des conflits, la consolidation de la paix après les conflits, les enfants dans les conflits armés, les femmes, le VIH/sida et l'Afrique de l'Ouest, constituent des innovations dont il faut se féliciter. Cette tendance mérite d'être poursuivie.

Pour terminer, je voudrais souligner, au nom de la délégation du Mali, la pertinence confirmée du Conseil de sécurité. Toutefois, nous formons le souhait que se poursuivent les évolutions en cours et qu'aboutisse enfin la réforme tant attendue du Conseil de sécurité afin de l'adapter aux exigences de représentativité démocratique et d'efficacité du XXI^e siècle.

Je voudrais aussi exprimer ma gratitude personnelle et les remerciements de la délégation malienne à nos collègues du Conseil de sécurité, au Secrétariat et à tous ceux qui ont aidé notre délégation au cours des deux dernières années à se montrer à la hauteur de la confiance placée en elle par ceux qui ont élu le Mali au Conseil en 1999. Notre tâche a été grandement facilitée par l'assistance que nous a fournie le Secrétariat. Je tiens à remercier en particulier M. Stephanides et ses collaborateurs de leur fiabilité et de leur constante disponibilité. Enfin et surtout, je veux remercier les interprètes et les traducteurs qui ont travaillé avec compétence aux côtés des membres du Conseil. À tous, je dis AW NI CE, c'est-à-dire merci.

Et puisque nous sommes au seuil de l'année 2002, je tiens enfin à présenter mes meilleurs voeux de

santé, de bonheur et de prospérité à tous les membres du Conseil, et mes plus vifs encouragements aux nouveaux membres qui prendront la relève en 2002, à savoir la Bulgarie, le Cameroun, la Guinée, le Mexique et la République arabe syrienne. Je suis sûr de traduire le sentiment de mes collègues du Bangladesh, de la

Jamaïque, de la Tunisie et de l'Ukraine, en rendant hommage aux Ambassadeurs Anwarul Chowdhury, Ben Mustapha, Neewoor et Yel'chenko, qui nous ont quittés chemin faisant, et auxquels nous adressons nos vœux les meilleurs.

La séance est levée à 17 h 25.